



FRAKTION



Herrn Mars Di Bartolomeo  
Präsident der Abgeordnetenkammer  
Luxemburg

Luxemburg, den 13. Juli 2017

Herr Präsident,

Gemäß Artikel 80 der Geschäftsordnung der Abgeordnetenkammer, bitten wir Sie, die vorliegende parlamentarische Anfrage an den Minister für Nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen weiterzuleiten.

Die zukünftige Trambahn in Luxemburg wird auf großen Teilen der Strecke auf sogenannten Rasengleisen fahren, was bedeutet, dass der Gleiskörper mit Rasen oder einer anderen Vegetation eingefasst und der Schienenzwischenraum begrünt ist. Dies ist ein beliebtes Mittel welches sowohl einer optischen Aufwertung dient, als auch einen positiven akustischen Effekt, sprich eine Schallreduzierung, mit sich bringt.

Unseren Informationen zu Folge, wurde eine Bewässerungsanlage in den Streckenteilen mit Rasengleis verlegt.

In diesem Kontext möchten wir folgende Fragen an den Minister für Nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen stellen:

- Kann der Minister diese Informationen bestätigen?
- Wenn ja, wird zur Bewässerung aufgefangenes Regenwasser verwendet oder Trinkwasser genutzt?
- Wie hoch wird der Wasserverbrauch in etwa eingeschätzt?

Es zeichnen hochachtungsvoll,

Marco Schank

Serge Wilmes

Abgeordnete



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Luxembourg, le 24 AOUT 2017



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3131 du 13 juillet 2017 des honorables députés Monsieur Marco Schank et Serge Wilmes, concernant l'arrosage des voies de tramway engazonnées, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**

**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures à la question parlementaire n° 3131 du 13 juillet 2017  
de Monsieur le Député Marco SCHANK et de Monsieur le Député Serge WILMES**

Par leur question parlementaire, les honorables Députés Monsieur Marco SCHANK et Monsieur Serge WILMES souhaitent s'informer sur l'arrosage des voies de tramway engazonnées.

Il y a lieu de rappeler tout d'abord que le projet d'engazonnement de la plateforme du tramway concerne une majeure partie du tracé sur l'avenue Kennedy ainsi que sur l'allée Schaeffer et la rue Probst.

Ce choix est d'abord dicté par la nécessité de garantir au tram une bonne vitesse d'exploitation et une régularité de son passage, principaux gages d'une grande attractivité pour les voyageurs qui l'empruntent.

La présence de cette plateforme engazonnée réduit considérablement les risques de voir les usagers à pied, à vélo ou en voiture l'emprunter volontairement ou involontairement, perturbant alors l'exploitation du tram.

Ce choix est également porteur d'une insertion urbaine de grande qualité. En effet, cette surface végétale constitue un élément régulateur et purificateur incontestable de l'environnement humain : L'engazonnement apporte de l'oxygène par la photosynthèse ; il fait également fonction de filtre naturel de l'air (capte et élimine poussière et bactéries) et de l'eau (limite le ruissèlement) ; il est une sorte de climatiseur du fait de sa transpiration (en été le gazon est 10 degré inférieur à l'asphalte) ; il réduit enfin les nuisances sonores.

Il faut rappeler que l'arrivée du tramway correspond également à la réalisation contiguë d'une piste cyclable traversant le plateau du Kirchberg. Les deux infrastructures étant séparées par des îlots végétalisés. Seule la plateforme du tramway est équipée d'un système d'arrosage compte tenu de la faible épaisseur (17 cm) de la terre de végétale posé sur le béton de fondation des rails. En dehors de cette plateforme et sur l'ensemble des autres surfaces vertes de l'avenue Kennedy, il est fait recours à un mélange grainier régional, choisi en concertation avec l'Administration de la Nature et des Forêts et le Fonds du Kirchberg. Ces surfaces ne seront fauchées qu'une fois par an et ne nécessitent aucun arrosage.

Les caractéristiques de l'arrosage automatique sont les suivantes :

1. L'arrosage est alimentée par le réseau d'eau potable de la Ville de Luxembourg. La plateforme à l'Est du rond-point Serra est arrosée quant à elle principalement depuis la citerne de récupération de l'eau de pluie sur le site du Centre de Remisage et de Maintenance
2. La consommation maximale ne dépassera pas 60 m<sup>3</sup> par jour durant 5 mois pour la totalité des 25 000 m<sup>2</sup> de surface engazonnée.

3. De septembre à mars, il n'est pas utile d'arroser la plateforme pour tenir compte de la pluviométrie luxembourgeoise. Il est préconisé en effet d'arroser uniquement 5 mois dans l'année, à savoir d'avril jusqu'à fin août et uniquement en fonction des besoins pour maintenir un tapis végétal répondant aux enjeux environnementaux précités.
4. L'arrosage sera effectué uniquement de nuit, entre 1h00 et 5h00 du matin et le temps maximal d'arrosage sera de 10 minutes par jour et par zone.
5. Une gestion centralisée en temps réel permettra de doser l'apport en eau en fonction de la pluviométrie réellement constatée, avec ainsi moins, voir pas d'arrosage du tout, lors des périodes de pluies.
6. Afin de limiter encore la consommation, Luxtram S.A a fait le choix d'un mélange grainier régional et spécifique en coordination avec l'Administration de la Nature et des Forêts. Le recours à un tel mélange permet une réduction de l'ordre de 20% des besoins en eau par rapport à un gazon en plaques déroulées.
7. Durant les périodes de sécheresse décrétées par l'Administration, la plateforme tramway ne sera pas arrosée.

Dans les conditions ainsi énoncées, la consommation annuelle d'eau pour le tramway est estimée à 6.000 m<sup>3</sup> soit une consommation équivalente à celle nécessaire à l'entretien d'un terrain de football, dont la surface est trois fois moindre.